



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 septembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA

Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO

Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF

OBJET : AMENAGEMENT

Valorisation du Port du Canal - Aménagement du Parc Eiffel - Financement de l'opération – Définition du programme – Demandes de subventions – Demandes de toutes autorisations d'urbanisme et administratives

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

Le réaménagement du Port du Canal a pour ambition de créer un grand parc urbain à l'interface avec la Cité de la gastronomie, afin d'accroître son rayonnement au-delà de l'échelle métropolitaine.

Il s'agit pour cela de conjuguer quatre enjeux-clés :

- conforter le rôle de parc urbain du Port du Canal pour en faire un réservoir de biodiversité au cœur des mailles verte et bleue métropolitaines ;
- améliorer les connexions urbaines en renforçant les liens fonctionnels et visuels avec les espaces publics périphériques du port, en particulier pour les modes doux de déplacements ;
- développer les usages conviviaux et inclusifs favorisant la cohabitation des publics, dans toute leur diversité sociale, démographique et géographique ;
- de manière générale, rénover et renouveler l'image du Port du Canal et conforter son identité paysagère forte en s'appuyant sur les patrimoines déjà présents : végétal, mais aussi bâti, hydraulique.

Les études et les réflexions préalables ont permis de définir un programme décrivant les fonctionnalités et les qualités souhaitées pour le projet, en réponse aux 4 objectifs fixés :

– Conforter le rôle du parc urbain du Port du Canal

- préserver les composantes actuelles de la biodiversité urbaine sur le site et favoriser leur développement ;
- conforter, dans la mesure où elle est compatible avec la fréquentation attendue des lieux, les fonctionnalités du site en terme de réservoir de biodiversité et de continuités biologiques, en connexion avec les trames verte et bleue régionales et locales ;
- à l'ère du réchauffement climatique, renforcer les attraits du site en matière de rafraîchissement urbain et de modération microclimatique ;
- valoriser la trame bleue ;
- favoriser le déploiement d'activités et de pratiques de plein-air ;
- économiser les ressources.

– Améliorer les connexions urbaines

- améliorer les liaisons entre le Port du Canal et la Cité de la gastronomie, pour les piétons et les cyclistes ;
- connecter, par les modes de déplacement doux, le Port du Canal avec les trames verte et bleue régionales qui empruntent la vallée de l'Ouche ;
- penser le Port du Canal comme une « étape » d'intermodalité des déplacements, au bénéfice des modes alternatifs à l'automobile, à la convergence des flux piétons, cyclistes, des transports collectifs et du tourisme fluvial ;
- améliorer la continuité et la sécurité des flux piétons et vélos autour du port et leur connexion avec les quartiers voisins ;
- améliorer le guidage et le repérage dans l'espace ;
- intégrer les flux spécifiques liés au fonctionnement et à la fréquentation du port de plaisance, en particulier pour l'accès aux péniches et aux installations hydrauliques.

– Développer les usages conviviaux et inclusifs

- conforter la vocation de parc urbain de détente et de loisirs de plein-air du Port du Canal et de son pourtour ;
- élargir la gamme des activités compatibles avec le développement de la biodiversité et la cohabitation des publics ;
- porter attention aux liens entre les habitants du quartier du port, en particulier ceux riverains du canal, et les publics amenés à fréquenter les lieux ;
- contribuer à l'accueil qualitatif des publics issus de la fréquentation de la Cité de la gastronomie, du canal (activités de navigation) et de ses berges (dont les cyclotouristes), qui s'inscrivent dans des flux intercommunaux ;
- assurer les conditions de la tranquillité et de la sécurité publiques, par l'aménagement adapté des lieux ;
- favoriser l'inclusion de tous les publics, y compris des plus fragiles et des minorités ;
- permettre le déploiement dans l'espace des activités génératrices de lien social et d'animation culturelle ;
- accroître l'attrait et la commodité d'usage des lieux, par leur aménagement et leur équipement (configurations, revêtements de sol, mobilier...) ;
- ménager des lieux au calme, moins exposés aux bruits et aux nuisances, propices au repos, à la contemplation, à la méditation... ;
- trouver un équilibre entre les espaces polyvalents et ceux dédiés à une activité ;
- intégrer les usages spécifiques liés au fonctionnement et à la fréquentation du port de plaisance, en fonction des perspectives de développement programmées ou envisagées par Voies Navigables de France (VNF) ;
- intégrer les rythmes saisonniers dans l'aménagement et la gestion des lieux.

– Rénover et renouveler l'image du Port du Canal

- mettre en valeur le paysage visuel exceptionnel et singulier du Port du Canal, en particulier depuis les principaux lieux de fréquentation publics ;
- proposer une composition paysagère globale offrant plusieurs ambiances susceptibles de satisfaire les différents publics ;
- valoriser la perception de l'eau (bassin, canal, rivière...) qui donne au site son ambiance aussi particulière que rare à Dijon ;
- valoriser la perception de la Cité de la gastronomie depuis le Port du Canal ;
- intégrer dans la conception du projet l'image de Dijon perçue par les touristes venant en péniche ;
- mettre en valeur les éléments de patrimoine bâti et commémoratif ;
- identifier et supprimer ou réduire les nuisances paysagères existantes ;
- rénover les lieux qui le nécessitent ;
- valoriser, par une scénographie appropriée, l'histoire et la mémoire des lieux, en particulier celle héritée des activités du port ;
- au-delà du paysage visuel, appréhender toute la dimension sensorielle de la perception de l'environnement : paysages sonore, olfactif, tactile... voire gustatif - et intégrer le paysage nocturne.

Une enveloppe financière prévisionnelle globale estimée à 9 041 667,00 € HT, a été déterminée sur la base du programme retenu et répartie de la façon suivante :

Tranche ferme : 3 500 000,00 € HT

Tranche optionnelle : 5 541 667,00 € HT

La Ville de Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Union européenne, dans le cadre du FEDER 2021-2027, de l'État, au titre du Fonds vert et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, de l'Agence de l'Eau, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or et de tout autre cofinanceur potentiel.

Selon les dispositions de l'article R 2171-19 du Code de la commande publique, une prime doit être allouée aux candidats ayant remis une offre conforme au règlement de la consultation. Le montant envisagé de cette prime, eu égard à l'enveloppe financière du projet et aux prestations demandés, s'élève à 25 000 € HT par candidat.

L'enveloppe financière correspondante à la tranche ferme sera inscrite au budget 2024, 2025 et 2026.

Les travaux de la tranche ferme seront réalisés de l'automne 2024 à l'automne 2025.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adopter** le programme de l'opération établi en vue de la valorisation du Port du Canal et de l'aménagement du Parc Eiffel ;
- **d'approuver** l'enveloppe financière prévisionnelle de ce projet estimée à 9 041 667 € HT ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Europe, de l'État, de l'Agence de l'Eau, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or ainsi, le cas échéant, que de tout autre cofinanceur ;
- **de verser** le montant de la prime de 25 000 € HT à chaque candidat ayant remis une offre régulière, acceptable ou appropriée selon le règlement de la consultation ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'engagement de l'opération et notamment les demandes d'urbanisme et d'autorisation administrative nécessaire à sa bonne exécution.

SCRUTIN	POUR : 56	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN